

**Séance du Conseil général du 30 juin 2025
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Présidence : M. Yann Chappatte

Secrétaire-Caissière : Mme Séverine Bippert

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

Monsieur Yann Chappatte, Président : bonsoir et bienvenue à tous, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, représentants du Conseil communal, citoyens qui participent en nous écoutant ce soir, merci d'être présents et de vous intéresser à la chose publique et finalement un salut à la presse qui va relayer nos différents propos de ce soir. J'ai le plaisir d'ouvrir cette première séance de l'exercice 2025. Cette séance a été convoquée selon les règles d'usage :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 22 du 13 juin 2025
- Par courrier et courriel personnels
- Par affichage public

1. Appel

Conformément à l'article 18 du Règlement du Conseil général, Monsieur le Président, Yann Chappatte procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 18 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable. La majorité absolue est fixée à 10.

Madame Isabelle Greab et Monsieur Philippe Oppliger sont excusés.

Pour le Conseil communal, tous les membres sont présents.

2. Approbation de l'ordre du jour
--

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2024
4. Communications
5. Questions orales
6. Discuter et approuver les comptes 2024
7. Discuter et approuver le Règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité
8. Elections
 - a) de deux membres pour la Commission structures d'accueil
 - b) d'un membre pour la Commission de promotion économique

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'ordre du jour est considéré comme accepté tacitement.

3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2024

Personne ne souhaite s'exprimer.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : je considère le procès-verbal comme accepté tacitement avec les vifs remerciements de toutes et tous pour l'excellente tenue complète des débats de ce Conseil général.

4. Communications

Conseil général

Monsieur le Président, Yann Chappatte :

Changements dans le cadre du Conseil général : plusieurs personnes ont quitté le Conseil général au cours des derniers mois et ont été remplacées. Les personnes qui nous rejoignent dès ce soir sont Monsieur Paul-Justin Boillat, Madame Laure Brossard et nous aurions dû avoir Madame Hedwige Schärz qui a été élue, mais qui a depuis démissionné en raison d'un changement de domicile. Par conséquent, c'est pourquoi, pour l'instant, cette place est encore vacante et va être repourvue prochainement. Nous sommes donc actuellement 20 Conseillers généraux, 2 sont excusés, nous sommes donc 18 présents ce soir.

Conseil communal

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat :

Blatten : suite à la catastrophe du village de Blatten, nous avons fait un don de CHF 2'000.00.

Transports scolaires : un nouveau transporteur scolaire a été nommé ; il s'agit des Chemins de fer du Jura.

Ascenseur à l'école : une commission a été nommée pour l'étude de l'ascenseur de l'école.

Place de pique-nique : une place de pique-nique a été réalisée dans la petite forêt bordant la route qui va à Maison-Rouge. La place a été réalisée par les employés de la Commune. Le nom de la place est « Place des Petits Bois », selon un choix proposé par les enfants de notre école. A côté de la place de pique-nique, on a une place qui est réservée pour les nouveaux-nés de la Commune. On a inauguré cette place samedi avec 5 nouveau-nés pour 2024.

Démission : pour raison de déménagement, nous vous annonçons la démission de Monsieur Gaëtan Cattin, Conseiller communal.

Plan d'aménagement local : le PAL est provisoirement bloqué suite au revirement du Service de l'aménagement du territoire qui estime que nous avons trop de zones à construire. Ces fonctionnaires, de ce fait, bloquent le développement de notre village pour une nouvelle crèche, des locaux pour nos classes (urgent), un projet de chauffage à distance et des citoyens qui attendent pour construire.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : une petite précision : autour de la table, en dehors des Conseillers communaux, Conseillers généraux et employées communales que vous avez l'habitude de voir et qui participent activement à nos débats, il y a également ce soir la présence de Madame Iris Dousse qui est employée communale et qui a participé aussi à la tenue et aux différentes séances en lien avec les comptes 2024. Elle se tient également à disposition si nécessaire ce soir. Que ce soit clair, si vous ne la connaissiez pas.

5. Questions orales

1) Monsieur Martial Farine : la Loi cantonale sur la protection de la nature du 16 juin 2010, à son article 32 (et 33 accessoirement), indique que les propriétaires fonciers doivent lutter contre les plantes invasives et que les communes sont responsables de leur élimination le

long des cours d'eau. Dans notre Commune, nous trouvons dans de nombreux jardins, sur de nombreuses parcelles des lauriers cerises, arbres à papillons, impatiences du Japon, cotonéasters ou le séneçon jacobée. Certaines de ces plantes sont interdites à la vente depuis plus de 10 ans, mais elles continuent de proliférer. Ma question : le Conseil communal a-t-il préparé une information à la population concernant ces plantes invasives et éventuellement contre les plantes allergènes, sur leurs effets très néfastes sur la biodiversité et la santé, sur les risques de prolifération incontrôlable ? A-t-il l'intention d'élaborer un plan d'éradication ou, à tout le moins, un recensement sur les parcelles le long des cours d'eau de la Commune (La Ronde, Le Doubs) ? Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Monsieur Jean-Marc Boichat : au bord du Doubs, en collaboration avec les Communes de Saignelégier et Le Noirmont, nous avons attribué ce travail à l'entreprise Joris Dubail à Saignelégier pour l'arrachage de ces plantes invasives. Après renseignement pris ce matin, l'entreprise Dubail est à La Goule et continuera sur la Commune des Bois. Concernant les jardins des particuliers, aucune demande n'est venue à ce jour. Si une demande venait, il est clair que nous interviendrions.

Monsieur Martial Farine : je suis satisfait.

2) Monsieur Germain Jobin : la Commune avait acheté un radar mobile « sympa ». On l'a vu quelques fois. Cette année, on ne l'a pas encore vu. Ça peut être dissuasif de le remettre. Est-il encore en fonction ?

Monsieur Gaëtan Cattin : en effet, le radar n'est pas du tout sorti cette année. Il n'est pas prévu de le sortir durant les vacances, ça ne sert pas à grand-chose. Il sera reposé dans la zone de l'école pour la rentrée.

Monsieur Germain Jobin : je suis satisfait.

3) Monsieur Paul-Justin Boillat : avec l'été, nous reviennent les fêtes sauvages dans la nature, avec leur lot de nuisances pour la population et les animaux, et de dommages pour les sols et la forêt. Malleray en a récemment fait l'expérience amère, ainsi que Sous-les-Craux ces tous derniers jours. Notre Commune présente plusieurs endroits susceptibles d'intéresser les organisateurs de ces sauvageries qu'ils dénomment « Rave Party ». Est-ce que le Conseil communal a réfléchi sur l'attitude à adopter le cas échéant ? Est-ce qu'un plan d'intervention a été élaboré ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : actuellement, nous n'avons pas été confrontés à ces problèmes. C'est vrai que ça fait un bruit énorme et, en plus, quand ils partent, il y a beaucoup de détritiques qui restent sur place. On n'a pas beaucoup de terrains communaux. Ça serait plutôt le souci de la Seconde section qui a des pâturages. La Commune, je ne vois pas trop où ils feraient une Rave Party. Si ça venait, évidemment, on interviendrait. Mais on ne peut pas vraiment intervenir, vous avez vu à Malleray, il y a eu deux policières blessées, ça a fini en violences. Il faut barrer, il faut trouver une autre solution. La police est incompétente pour empêcher ces modes de faire. Qui vivra verra ! Pour le moment, nous, on n'a pas beaucoup de terrains qui se prêtent pour ces fêtes. Mais on y réfléchit, il faudra qu'on y réfléchisse.

Monsieur Paul-Justin Boillat : je suis partiellement satisfait.

4) Madame Anne Zürcher : en avril 2024, une pétition a été lancée par Monsieur Pierre-André Furer concernant la route de Biaufond – Les Bois et Biaufond – Le Boéchet. En effet, cette route est fortement utilisée par les frontaliers et est devenue dangereuse pour les riverains, les cyclistes et les promeneurs. Le nombre de frontaliers ne cesse d'augmenter d'année en année et ceci ne va pas s'améliorer avec les nouvelles zones industrielles du Noirmont. Ces routes ne sont pas des autoroutes, le croisement est difficile car la largeur à

plusieurs endroits est inférieure à 3 mètres. Les accidents y sont nombreux. Cette pétition avec 116 signatures a été remise à la Commune en juillet 2024 avec une copie au Canton. Le Canton a répondu que seule la Commune peut prendre des décisions. Le Conseil communal a répondu le 20 août 2024 qu'il allait se renseigner sur des solutions. A ce jour, nous aimerions connaître l'avancement du dossier.

Monsieur Gaëtan Cattin : ce dossier n'est pas des plus faciles à traiter, mais on voit gentiment le bout du tunnel. En effet, nous allons traiter le sujet au prochain Conseil communal avec une proposition au Canton pour validation.

Madame Anne Zürcher : je suis satisfaite.

5) Monsieur Stéphane Gattoni : nous avons validé, il y a quelques temps, un budget pour l'engagement de patrouilleuses ou patrouilleurs scolaires pour sécuriser le passage piéton devant l'école. Je me demande aujourd'hui quelles sont les avancées sur ce projet, est-ce que des alternatives sont étudiées pour la sécurisation et quel est le calendrier de réalisation prévu ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : on a cherché des patrouilleurs, aucune personne ne s'est annoncée. Nous avons encore fait une annonce à la Fête de Printemps, mais personne ne veut ce job. Nous continuons les recherches, mais des panneaux lumineux « Attention école » seront posés.

Monsieur Stéphane Gattoni : je suis satisfait.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : je laisse la Présidence quelques instants au Vice-Président.

6) Monsieur Yann Chappatte : j'ai une question concernant un courrier qui date du 26 février 2025 qui a été adressé par le Service de l'économie rurale à l'ensemble des agriculteurs des Bois en leur demandant une autorisation pour transmettre leurs données personnelles à la Commune des Bois. Conformément aux règles cantonales sur la protection des données, les personnes concernées avaient un délai de 10 jours pour s'opposer à cette demande, respectivement, s'ils ne donnaient pas réponse ou s'ils n'avaient pas formulé d'opposition, la demande de transmission des données était considérée comme acceptée et donc les informations partagées à la Commune. Cette demande, la Commune des Bois était la première sollicitation par une commune en 45 ans d'existence de l'Economie rurale jurassienne. Merci de nous indiquer les raisons qui ont poussé la Commune à demander ces informations et à savoir quelle est la suite qui a été donnée aux informations récoltées.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : moi, je n'ai pas connaissance de cette histoire. Je n'ai pas connaissance d'une demande qu'on aurait faite au Canton. Je ne sais pas si mes collègues sont au courant de quelque chose, mais moi je ne suis pas au courant de ça.

Madame Séverine Bippert : oui, il y a une demande qui a été faite à l'Economie rurale. La demande venait de l'administration communale. C'est simplement une demande qu'on transmet régulièrement tous les deux à trois ans pour savoir quelles personnes ont le statut d'agriculteur dans la Commune pour pouvoir mettre à jour notre base de données pour les taxes déchets. Suite à cette demande, sans nous en informer, le Canton a contacté tous les agriculteurs dans le cadre de la protection des données. On l'a appris par la suite. J'ai eu divers contacts avec le Canton et ils ont admis qu'ils étaient peut-être allés trop loin dans le cadre de la protection des données parce que la seule donnée dont nous avons besoin, c'était de savoir : agriculteur ou pas agriculteur, pour mettre à jour les taxes. Il y a eu une grosse incompréhension par rapport au courrier du Canton qui n'était pas clair. Je crois qu'ils

voulaient d'ailleurs adapter leur manière de fonctionner. On est la première commune qui a fait ce type de demande, mais c'était vraiment lié à la taxe déchets.

Monsieur Yann Chappatte : je suis totalement satisfait.

La Présidence est reprise par Monsieur Yann Chappatte.

7) Monsieur Pierre-Yves Dubois : le Maire vient de déjà répondre partiellement à la question que j'avais prévue, mais je vais quand même la poser. Lors de la séance du 16 décembre dernier, la question d'un ascenseur au collège était à l'ordre du jour. Vu l'état incomplet du dossier et l'absence de l'auteur du projet, le Conseil général a renoncé à entrer en matière sur ce point qui a fini en eau de boudin. Aux yeux du Conseil communal, l'installation d'un ascenseur était nécessaire et assez urgente même, ce que personne n'a contesté et, le Maire vient de nous répondre déjà très partiellement en nous annonçant qu'une Commission allait être créée, peut-il nous en dire un petit peu plus ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je laisse la parole à Monsieur Raphaël Schärz, c'est son dossier.

Monsieur Raphaël Schärz : en effet, une Commission a été nommée pour travailler sur ce dossier afin de pouvoir présenter un dossier pour répondre au mieux selon vos doléances que vous avez faites lors du dernier Conseil général, certains d'entre vous aussi ultérieurement. On vous présentera le projet en temps et en heures voulus.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : je suis satisfait.

8) Monsieur Martial Farine : nous avons vu sur le Géoportail du Canton, que notre Commune avait réalisé un plan d'action en rapport avec la nouvelle Loi sur l'énergie, (et de son Ordonnance d'application), plan qui devait être déposé au 30 juin 2022. Ce plan a pour but, notamment de réduire la consommation d'énergie fossile, d'approvisionner la Commune avec des énergies renouvelables, mais aussi d'élaborer un concept d'assainissement des bâtiments communaux. Je n'ai pas trouvé d'information relative à ce plan sur le site internet de notre Commune, peut-être ai-je mal cherché ! Le Conseil communal pourrait-il nous informer sur quelques mesures inscrites sur ce plan et, d'autre part, si ce plan peut être consulté, et de quelle manière ? Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Monsieur Raphaël Schärz : ce plan, c'est l'exécutif précédent qui a mandaté Monsieur Chappatte pour faire ce travail. Le travail a été rendu en mai 2023 à la Commune, il a été approuvé dans la foulée par le Canton. Dans les mesures, il y a notamment des panneaux solaires qui sont en cours pour le bâtiment de la Fondation Gentit, il y a toujours le projet de chauffage à distance qui est en cours, il y a deux ou trois points qu'on a passés en Commission énergie, pour certains d'entre eux, la Commission n'a pas souhaité donner suite. Quant au site Internet, je ne peux pas répondre s'il y est.

Monsieur Martial Farine : je suis satisfait.

9) Monsieur Stéphane Gattoni : dans le cadre de la prochaine rénovation de la gare CJ de notre village, notre Commune est impliquée au moins pour la mise en place d'un abri-vélos, et j'espère pour une participation plus générale au suivi du chantier. Pourriez-vous nous informer de l'état du projet, du calendrier ainsi que de la stratégie de communication pour la population, notamment les implications pratiques pour les usagers et usagers pendant et après le chantier ? Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : actuellement, nous n'avons pas d'échéancier pour leurs travaux. Un abri à vélos est prévu. Lors du dépôt du projet, nous pourrions encore discuter de la grandeur de cet abri. Nous attendons de leurs nouvelles.

Monsieur Stéphane Gattoni : je suis partiellement satisfait.

10) Monsieur Martial Farine : ma question concerne les démissions d'Antonia et Anne, nos anciennes collègues. Le 17 mars 2024, lors de ma Présidence du Conseil général, j'ai reçu une copie de la démission de Madame Antonia Bischof de son mandat de Conseillère générale. Cette démission a été acceptée par le Conseil communal, en contradiction avec notre Règlement communal d'organisation, notamment son article 5, qui impose de remplir son mandat pendant au moins 2 ans. Le 2 juillet suivant, j'ai reçu une copie d'un courriel de Madame Pizzagalli, qui, suite à des pressions exercées sur elle après qu'elle a posé une question orale lors de notre séance du Conseil général, a démissionné de sa fonction. Le Conseil communal n'a pas accepté sa démission, malgré les possibilités offertes par la législation cantonale qui est de droit supérieur à nos règlements communaux : la Loi sur les communes, du 9 novembre 1978, à son article 20 alinéa 1 lettres b et c, ces articles précisent qu'à l'âge de soixante ans révolus (ce qui est le cas pour notre ancienne collègue) ou la maladie (ce qui est le cas également, puisque Mme Pizzagalli a subi un accident cardiaque). Nous aimerions avoir des explications quant au fait qu'une démission a été acceptée alors qu'elle ne devait pas l'être et qu'une autre a été refusée alors que la réglementation cantonale le permettait. Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : concernant ces démissions, vous n'êtes pas sans savoir que lorsqu'on se présente, c'est au minimum pour une durée de deux ans. Pour Madame Bischof, les horaires de nos séances n'étaient pas compatibles avec son travail et nous avons accepté sa démission étant donné qu'elle ne pouvait pas siéger. C'est pour cette raison que nous avons accepté sa démission. Pour Madame Pizzagalli, aucune raison médicale ou professionnelle n'était évoquée dans sa lettre. Il y avait juste une raison qu'elle a été prise à parti par un personnage qui n'a rien à voir avec la Commune ; c'est donc du privé. Nous avons accepté dans un second temps cette démission pour la fin de l'année, soit la fin des deux ans. Je ne savais pas qu'elle avait 60 ans. Je la voyais plus jeune. Je suis désolée pour les 60 ans, je n'ai pas pensé à ces 60 ans. Du moment qu'il n'y avait pas de raison médicale ou professionnelle, on a reporté, pas de très longtemps, jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur Martial Farine : je ne suis pas satisfait.

6. Discuter et approuver les comptes 2024

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : les comptes 2024 sont excellents. On a CHF 1'107'408.63 de bénéfice avec les financements spéciaux et les comptes généraux. Les détails de tous les comptes, vous les avez reçus. Je vous propose d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : comme je l'ai dit, ce sont des comptes qui sont très bons. Vous avez reçu tous les dépassements. Comme Madame Séverine Bippert, c'est son travail, je la laisse les commenter.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : pour la bonne forme de ce débat, je vous propose d'abord qu'on passe à la présentation et ensuite, évidemment, vous aurez tout loisir de poser vos questions. On reviendra chapitre par chapitre.

Madame Séverine Bippert : au niveau du calendrier, la fiduciaire est venue sur place les 23 et 24 avril 2025 pour procéder à la révision. Elle a ensuite travaillé sur le bouclage à distance les 19 et 20 mai 2025. La Commission financière s'est réunie en date du 27 mai 2025 et a procédé à l'examen des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissement, du bilan, de tous les principaux dépassements budgétaires. Ils se sont également penchés sur la première version du rapport relatif aux comptes et à la partie liée à l'évolution des indicateurs financiers sur ces dernières années. Nous avons reçu le rapport final de la fiduciaire le 10 juin 2025. Au niveau des résultats, comme vous l'a annoncé Monsieur le Maire, on a un compte global à CHF 1'107'408.63, un compte général à CHF 891'933.95. A ce montant, s'ajoutent les résultats des financements spéciaux, on y reviendra plus en détail après. Dans les financements spéciaux, il y a l'épuration des eaux, l'alimentation en eau, la gestion des déchets et les taxes de séjour. En ce qui concerne les investissements réalisés en 2024, il y a eu la rénovation du bureau communal pour CHF 39'956.05, la pose de serrures électroniques à l'école pour CHF 38'152.45. On avait déjà fait un test dans le bâtiment de la Fondation Gentit et on a étendu la pose de ces serrures électroniques à l'école l'année passée. On a CHF 70'425.70 pour l'entretien des routes, CHF 129'000.00 pour la réfection des chemins du Syndicat (3^{ème} étape), CHF 150'000.00 pour la réfection de la route et des trottoirs à la Rue du Doubs – Place Jean-Ruedin, on a acheté un porte-outils (tondeuse-balayeuse) pour la voirie pour CHF 16'500.00, il y a les CHF 20'000.00 annuels pour l'éclairage public, CHF 10'907.90 pour l'acquisition de compteurs d'eau à ultrasons (il y avait un crédit de CHF 160'000.00 qui avait été validé par le Conseil général en 2023), le gros des dépenses avait été fait avec l'achat des compteurs et là ce sont des dépenses pour la mise en route de ces compteurs. On retrouve le bouclage des conduites Rue du Doubs – Place Jean-Ruedin, le premier montant était lié à la route et aux trottoirs et on a CHF 33'948.00 pour les conduites d'eau. On a acquis un système de télégestion du réservoir d'eau pour un montant de CHF 29'056.00, il y a la rénovation des façades de la STEP pour CHF 30'381.00 et la construction de passerelles sur les bassins de la STEP pour CHF 23'115.30 et on a CHF 30'207.40 pour la révision du plan d'aménagement local. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, on a un résultat de CHF 34'747.36. A noter que le nouveau Règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) qui a été approuvé l'année passée est entré en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2025. Ça ne concerne donc pas les comptes 2024. C'est la même chose pour l'assainissement des eaux. Là, on a un résultat de CHF 214'464.65. Ce résultat est principalement lié à la facturation des taxes de raccordement. Ce sont des taxes qui sont très difficilement planifiables puisqu'elles sont effectuées dès le moment où on connaît la valeur officielle du bâtiment. On n'a pas forcément des dates précises quant à la taxation des bâtiments. On a un montant considérable l'année passée d'environ CHF 100'000.00 de taxes de raccordement qu'on n'avait pas prévues. Pour la gestion des déchets, on a un résultat négatif de CHF 46'272.13. C'est principalement dû à une correction qu'on a dû faire sur la variation des sacs poubelles qui n'avait pas été extournée en 2022 et 2023 pour un montant de CHF 35'000.00. Ça a été remis à jour. En ce qui concerne le rapport de la fiduciaire, la fiduciaire confirme que les comptes sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et notamment au Décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. La fiduciaire recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels. Le Conseil communal vous recommande d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2024. La Commission financière se réjouit du bon état et de la tenue des comptes et recommande leur approbation et comme je vous l'ai dit avant, la fiduciaire recommande d'approuver les comptes annuels.

Monsieur Urs Moser, Président de la Commission financière : voici comme annoncé quelques commentaires au-delà du détail des chiffres que Madame Séverine Bippert a présenté et que vous avez en détail dans le rapport. L'idée maîtresse de ce que je vais vous présenter est de prendre un peu de hauteur et de recul. Je vous invite avec moi à le faire. On a un résultat au-delà des espérances. Maintenant, premier coup de projecteur sur le résultat 2024. D'abord, le résultat avec la comparaison avec le budget. Les charges sont de 3.7 % inférieures aux prévisions et des produits qui sont de 14.3 % supérieurs aux prévisions. Pour 2023, ces chiffres étaient de 3 % et 13.2 %. On a donc encore une amélioration. Ensuite, pour l'évolution des comptes de 2023 à 2024, les charges ont augmenté de CHF 113'958.00 et les produits ont augmenté de CHF 134'254.00. L'évolution est donc faible et synonyme de stabilité. Le point d'interrogation concerne la fiabilité du budget. On n'a pas de souci concernant les charges, on est vraiment proches de la réalité : les charges sont inférieures au budget de 3.7 % (3 % en 2023). On a une fiabilité relative pour les produits : 14.3 % supérieurs, à peu près dans le même ordre de grandeur que pour 2023 (13.5 %), dont les revenus fiscaux sont quasiment imprévisibles. Le challenge du budget est de faire une estimation raisonnable de ce que pourraient être les résultats des revenus fiscaux. La question : quelle sera la situation dans les années à venir ? Ensuite, le deuxième coup de projecteur concerne les indicateurs financiers. Ce sont des critères utilisés que le Canton a défini sur la base d'une liste qui avait été élaborée au niveau national. Le Canton en a choisi 10. Si on prend le système des feux de signalisation, on en a 4 qui sont dans le vert, alors qu'il y en avait 5 en 2023. On en a 4 qui sont moyens alors qu'il n'y en avait pas en 2023. On en a 2 défavorables alors qu'il y en avait 5 en 2023. On voit donc une tendance du rouge vers le jaune et ensuite vers le vert. Conclusion : évolution générale favorable sur l'ensemble des 10 indicateurs. Maintenant, il y a deux catégories : il y en a 4 qui renseignent sur l'endettement 2024 où on voit d'une part une amélioration lors du passage de 2023 à 2024. Pour le quotient d'endettement, on est passé d'élevé (2023) à moyen (2024). Pour la quotité des intérêts, la charge était moyenne (2023) et elle est devenue faible (2024). Pour les dettes brutes par rapport aux revenus, on est passé de mauvaises (2023) à moyennes (2024). L'évolution de l'endettement net par habitant, qui est le point le plus spectaculaire, est passée de critique en 2020 avec CHF 6'249.00 à haute avec CHF 3'032.00 en 2024. On est même à la limite de « moyen » puisque cette limite est fixée à CHF 3'000.00. On frise une amélioration considérable. Ces quatre indicateurs suivent une même tendance positive, sur 5 ans et pour la comparaison 2023-2024. Pour l'endettement net par habitant, vous vous souvenez tous qu'à l'époque du chantier de l'Espace communal, on frôlait les CHF 10'000.00 par habitant, on se posait beaucoup de questions et, depuis, la situation s'est bien améliorée. Pour le deuxième groupe d'indicateurs, c'est la capacité financière avec 6 indicateurs. On a le degré d'autofinancement avec un niveau idéal et surtout stable. On est toujours dans le vert, et de mieux en mieux. Ça veut dire qu'on a une marge de manœuvre. Ensuite, la part de la charge financière est faible, avec une tendance favorable, ainsi on a une marge budgétaire élevée. La capacité d'autofinancement est moyenne, au seuil de bonne. Ça laisse une marge de manœuvre pour investir, avoir des projets. La quotité de la charge des intérêts, une part faible du revenu est absorbée en 2024 par les intérêts nets, donc situation financière de la Commune très très bonne. Maintenant, j'en viens au point 3 de ma présentation : recommandations et perspectives à considérer. En résumé, les finances de la Commune sont saines, on peut l'affirmer sans réserve. Malgré tout, il faut rester vigilants. Quand tout va bien, il faut être attentifs. La maîtrise des charges, c'est important, il faut garder le cap. On a un petit bémol qui a été relevé dans le cadre de la dernière séance de la Commission financière : l'évolution des heures supplémentaires pas tout à fait maîtrisée. Une analyse, une évaluation s'imposerait pour régler la question. L'estimation des produits : on va

continuer d'œuvrer pour présenter le budget 2026, mais avec sous réserve que les résultats fiscaux sont extrêmement difficiles à estimer, voire à affiner. On a des valeurs que nous fournit le Canton. Le taux d'imposition était un des débats le 16 décembre 2024. L'effet de cette réduction sera palpable lors des comptes 2025. Pour les investissements, il faut exploiter la marge de manœuvre avec un grand potentiel pour réaliser des projets.

Les points qui suscitent des questions sont les suivants.

Compte n° 5455.30101.00 / Crèches et garderies / Personnel d'exploitation

Monsieur Germain Jobin : on ne peut que se réjouir des comptes présentés. Mais si on prend le compte précité, je remarque que dans les comptes 2023, les charges s'élevaient à CHF 476'160.65, au budget 2024 on avait CHF 495'000.00 et dans les charges 2024 on a CHF 536'713.69. D'après le rapport du Conseil communal, c'est uniquement pour des remplacements pour des absences. Ça fait une différence de CHF 41'700.00. Je m'étonne un petit peu de ce montant supplémentaire. Je sais qu'il y a eu des problèmes, mais ça me paraît quand même beaucoup pour des absences.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : c'est déjà notre Secrétaire qui suit des cours.

Madame Séverine Bippert : non, ici c'est le compte de la crèche.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : on a changé de directeur. Il a fallu le remplacer, ça a créé des frais. Les frais de formation de l'ancien directeur ont dû être payés. On a coupé court en lui payant ces frais.

Madame Séverine Bippert : il y a tous les changements qu'il y a eus.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : on a deux ou trois personnes qui sont parties, on a dû en nommer des nouvelles. Il y a des laps de temps où on n'a pas de personnel et on doit prendre des remplaçants. Il y a des absences, évidemment.

Compte n° 5455.30100.99 / Crèches et garderies / Indemnités d'assurances sociales

Monsieur Alexandre Bossart : il y avait CHF 500.00 au budget et on a CHF 45'235.40. Un dépassement considérable. C'est dû à des maladies ?

Madame Séverine Bippert : il y a eu un grand nombre d'absences maladie et accident pendant l'année 2024.

Compte n° 71100.31202.02 / Approvisionnement en eau potable / Achat d'eau au SEF

Et

Compte n° 7100.42402.00 / Taxe de consommation – Fourniture d'eau au m³

Madame Jeanne Metthez : il y a la part des compteurs qui ont été changés à fin 2024. Qu'est-ce qu'on peut estimer comme compteurs qui seront changés d'ici la fin de cette année ? La différence de comptage identifiée à l'aide des nouveaux compteurs impactera l'exercice 2025. De quel montant approximativement ? Dans cet accroissement significatif, quelle est la part de rattrapage liée à des valeurs inappropriées annoncées par des consommateurs ? Cet accroissement significatif des revenus, plus de 20 %, aura-t-il un impact sur la tarification du nouveau règlement ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : on n'a pas acheté plus d'eau, mais on en a vendu pour CHF 50'000.00 de plus sauf erreur. Ça vient de nos échanges de compteurs. Les anciens compteurs ne comptaient pas forcément tout. Avec le programme informatique, il y a peut-être aussi eu une ou deux factures qu'on a dû rattraper, des factures qui n'avaient pas été prises en compte. Ça vient de l'informatique. La fin des changements de compteurs, je ne sais pas quand ça sera.

Monsieur Jean-Maurice Jobin : d'ici la fin de l'année, je pense qu'on aura changé tous les compteurs de petit diamètre. Après, il restera les gros diamètres. On va y aller au coup par coup, pour éviter d'en commander à l'avance. On avance bien.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je ne sais pas si on aura encore CHF 50'000.00 de plus l'année prochaine, peut-être un peu moins, à mon avis.

Monsieur Jean-Maurice Jobin : on a donné la priorité aux vieux compteurs, ceux pour qui on savait qu'il y avait le plus de différences de comptabilisation. J'ai quand même changé un compteur qui datait de 1939. Les nouveaux ne vont peut-être pas durer aussi longtemps. Je ne pense pas qu'il comptabilisait encore très juste.

Monsieur Xhevdet Krasniqi : celui de 1939, il comptait juste ? Il était bien réglé ?

Monsieur Jean-Maurice Jobin : le problème, c'est que ce sont des compteurs à jets multiples et les trous giclent sur la roue et la roue qui met le fonctionnement de l'index en route tourne de moins en moins vite. Plus ils viennent vieux, moins ils comptabilisent juste. Les recommandations, c'est de les changer tous les 10 ans ou les ré-étalonner tous les 10 ans. Là, on était un peu en dehors.

Compte n° 7300.43200.00 / Déchets – Variation de stock – sacs taxés

Monsieur Paul-Justin Boillat : j'aimerais revenir sur cette différence de stock de sacs taxés. CHF 34'000.00, ça paraît énorme, sachant qu'un sac coûte plus ou moins CHF 2.00, ça fait 17'000 sacs poubelles, même sur 3 ans, c'est un peu bizarre. Est-ce qu'on peut avoir des informations supplémentaires ? Pour un peu comprendre pourquoi on a une telle différence sur un poste.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : on a retrouvé un stock de sacs sauf erreur. Madame Séverine Bippert peut peut-être le confirmer.

Madame Séverine Bippert : non. C'est une écriture comptable, ce n'est pas du tout un stock de sacs.

Madame Iris Dousse : en fait, c'est que ça n'a pas été extourné l'année d'avant et la fiduciaire, quand ils sont venus contrôler, ils ne l'ont pas vu non plus. On a donc dû rattraper deux ans d'extournes sur 2024.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : mais le stock n'était pas tenu à jour.

Madame Séverine Bippert : le stock était à jour, ça c'est bon. Simplement, l'écriture d'extourne n'a pas été faite. C'est donc une remise à jour purement comptable. Le stock, il est fait chaque année, simplement il doit être extourné à un moment donné et ça n'a pas été fait sur deux ans et on ne l'a pas vu. Pour revenir avec l'historique, avant on avait des stocks assez conséquents parce que c'est nous qui faisions les commandes pour les magasins du village et qui fournissions chez Denner. Depuis un peu moins de deux ans, on a changé de système pour éviter de faire des refacturations. On a toujours un stock à disposition ici, mais un stock qui est moindre et Denner commande en direct ses sacs poubelles. Ça explique aussi cette différence. A ce moment-là, l'extourne n'a pas été faite.

Compte n° 9100.40022.00 / Impôts – Impôts à la source des frontaliers

Monsieur Paul-Justin Boillat : j'aurais deux remarques ici. Comme il l'a déjà été dit, la situation financière est bonne, vous avez vu ces rentrées spectaculaires cette année. Dans le rapport, on voit en partie les raisons pour lesquelles, exceptionnellement cette année, on a beaucoup de rentrées. Il ne faudrait pas prendre le mors aux dents. Dans les investissements qu'on va faire, il faudra bien y réfléchir et ne pas se dire « de toute façon, on a l'argent, on y va ! », parce qu'on pourrait assez rapidement se mettre dans une position difficile. L'autre remarque que je voulais faire concerne l'impôt à la source des travailleurs frontaliers qui rapporte ici CHF 252'146.01, alors que l'industrie qui les emploie principalement n'était pas

au mieux l'année passée. C'est un chiffre conséquent et on a de la chance d'avoir ces rentrées-là. Il faut parfois s'en souvenir.

Investissements

Monsieur Germain Jobin : je n'ai absolument rien, ni contre l'administration, ni contre le Conseil communal, surtout pas. Je m'étonne juste qu'il n'y a aucun investissement qui était prévu en 2024. Si on prend tous les montants qu'on a vus dans la présentation, on arrive à un total de CHF 621'000.00 d'investissements en 2024. Si on prend les grands montants, il y a la réfection de chemins qui était au budget je pense, il y a le Service des eaux... ça me fait juste poser une question, seulement pour m'informer : quel est le montant du Conseil communal sans passer par le Conseil général ?

Madame Séverine Bippert : CHF 50'000.00. Si on reprend les montants conséquents, ce sont des montants qui avaient déjà été votés avant. C'est uniquement l'année passée où il n'y a pas eu de nouveaux crédits approuvés.

Monsieur Germain Jobin : c'était juste pour m'informer, surtout pas pour bringuer.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : effectivement, sur les investissements, c'est un point dont on peut parler, mais je vous rappelle qu'on n'a pas à se positionner vu que les investissements ont déjà été validés par nous-mêmes. Par contre, effectivement, ça nous permet de faire un retour en arrière avec ce qui était prévu et ce qui a été réalisé. Vous avez ça, soit en début de document, ou alors vous pouvez trouver le détail des chiffres en pages 48-49-50-51. Vous avez le détail de tous les investissements qui ont été faits avec un montant total de CHF 618'649.80 sur l'exercice 2024 qui ont été reportés au bilan en termes de dépenses d'investissements.

Au vote, les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité.

7. Discuter et approuver le Règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : comme vous le savez, il y a une nouvelle loi qui est entrée en vigueur sur le plan cantonal sur l'approvisionnement en électricité. Cette nouvelle loi donne la possibilité aux communes de prélever deux taxes sur l'électricité : une redevance pour l'utilisation du domaine public et une redevance à vocation énergétique. C'est la Commission financière qui a étudié les taux à fixer. Dans un premier temps, le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : pour la redevance pour l'utilisation du domaine public, il est décidé de choisir la redevance fixe. Il est proposé un montant de 0.4 centime par kWh. Pour la redevance à vocation énergétique, il est décidé de choisir la redevance fixe. Il est proposé un montant de 0.2 centime par kWh. Pour l'article 6, perception et rétrocession, la variante proposée avec une avance à 90 % est acceptée. Le Conseil communal vous recommande à l'unanimité l'approbation de ce règlement.

Monsieur Stéphane Gattoni : sur les articles 4 et 5, notre groupe propose de redistribuer différemment cette redevance. On a 0.6 centime en tout qui sont taxés. Plutôt que d'avoir

0.4 centime et 0.2 centime, on propose d'avoir 0.3 et 0.3. Pour la bonne compréhension de toutes et tous, la redevance pour l'utilisation du domaine public va dans une caisse communale et la redevance à vocation énergétique va dans un fonds spécial dont l'article 8 détaille l'utilisation qui peut en être faite. On trouve intéressant de pouvoir mieux lotir ce fonds à vocation énergétique pour soutenir les concitoyens ou la Commune dans les investissements à vocation énergétique.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : c'est une proposition, elle est bien notée, nous y reviendrons tout à l'heure.

Monsieur Martial Farine : j'ai une question d'ordre général. Le message nous dit que la loi offre la possibilité de percevoir une taxe. Apparemment, ça n'a pas l'air d'être une obligation. Est-ce que la Commission ou un membre du Conseil communal pourrait nous donner les éléments qui ont présidé à l'élaboration de ce règlement ? Ce n'est pas pour le contester, c'est juste pour avoir quelques explications.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : ce règlement a été fait sur la base d'un règlement-type. Toutes les communes ont reçu ce règlement-type et on a dû adapter ces deux taxes. Ces 0.4 centime, si on monte, les grands consommateurs seront très pénalisés. La deuxième taxe, 0.2 centime, c'est pour financer des subventions qu'on pourra donner pour des installations photovoltaïques importantes par exemple. La Goule nous versait sauf erreur environ CHF 30'000.00 par année et ne versera plus cette somme. Ça sera dans leur redevance fixe qu'ils nous donneront sur ce 0.4 centime par kWh. On attend de voir ce que ça veut donner. Ça devrait être à peu près équivalent.

Monsieur Urs Moser, Président de la Commission financière : puisqu'il s'agit principalement d'aspects financiers, respectivement la marge de manœuvre d'adaptation du règlement-type qu'il nous restait, c'est la Commission financière qui a pris ça en charge. L'enjeu était de trouver des valeurs pour ne pas pénaliser les grands consommateurs parce que c'est l'industrie qui a beaucoup subi d'augmentations de coûts, notamment d'énergie. On a essayé de chercher un juste milieu, sans juger la proposition de Monsieur Stéphane Gattoni. On a fixé ce qu'on pouvait fixer parce que 97 % du texte est donné et il s'agissait de remplir les cases de ces quelques éléments-là. C'est un grand papier, l'effet par rapport au statut quo, je crois qu'il y a une petite augmentation, mais on ne va pas révolutionner ces flux financiers avec ça.

Monsieur Paul-Justin Boillat : le texte commence par une série de dispositions légales pertinentes. C'est justement très pertinent. Quand on veut aller chercher les références pour telle ou telle disposition, c'est là qu'on va les trouver. Dans cette liste, il y a un petit complément qui serait nécessaire, parce qu'on nous parle de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. Cet acronyme existe aussi au niveau fédéral et si vous essayez d'aller rechercher ce texte sur internet, c'est assez difficile à trouver. Je propose qu'on complète l'Ordonnance « cantonale » sur l'approvisionnement en électricité (OAEI) du 23 janvier 2024 et qu'on ajoute sa référence officielle qui est « RSJU 731.11 ». Comme ça, si quelqu'un veut s'y référer, il saura tout de suite ce que c'est, on peut tout de suite y aller. Ça ne modifie pas le sens, mais ça complète l'information qui nous est donnée.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : c'est une proposition, nous y reviendrons tout à l'heure.

Monsieur Martial Farine : la Commission financière et le Maire ont déjà un petit peu répondu. Quel sera le montant annuel que rapportera cette taxe ? J'imagine que vous avez fait une projection à la Commission financière.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : on recevait, je crois, CHF 30'000.00 de La Goule et maintenant on sera plutôt à CHF 40'000.00.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : je valide les chiffres, c'est CHF 37'000.00 et CHF 40'000.00.

Monsieur Stéphane Gattoni : juste un point d'éclairage pour la bonne compréhension de tout le monde, ce qui change dans ce règlement, c'est qu'avant il y avait un plafond qui existait. On payait 1.23 centime par kWh avec un plafond à CHF 300.00 pour tout le monde. Le calcul qui a été fait là, c'était de gagner le même montant, ces CHF 37'000.00 qui seraient plutôt à CHF 40'000.00. Les gros consommateurs vont payer plus car le plafond n'existe plus. C'est une réalité légale, on n'a pas le choix, c'est un règlement cantonal. Par contre, la taxe a été réduite de 1.23 à 0.6. Ça veut dire que tout le monde paie la même chose, il n'y a plus de plafond, les gros consommateurs vont payer, sans plafond, plus que les autres petits consommateurs. C'est pour expliquer pourquoi il y a ces montants, pourquoi il y a ce 0.6. Ce 0.6 a été choisi pour que la somme globale perçue par la Commune reste équivalente à ce qu'il y avait antérieurement jusqu'à fin 2024. Pour éclairer ces choix de 0.6. L'autre question de savoir comment on répartit ces 0.6, c'est une proposition avec ces deux fonds pour un tiers, deux tiers ou moitié-moitié.

Monsieur Urs Moser : en complément de la proposition de Monsieur Paul-Justin Boillat, je suggère d'ajouter les références systématiques de tous les documents qui concernent la législation cantonale, voire fédérale. C'est un travail rédactionnel, c'est tout.

Monsieur Paul-Justin Boillat : je vois que dans cette affaire, il y a une catégorie particulière de consommateurs qui, à mon sens, devrait être mieux considérée. Ce sont les propriétaires qui installent des panneaux photovoltaïques et qui doivent, pour la plupart, livrer entièrement leur production au distributeur d'électricité, en l'occurrence La Goule. Ce courant leur est repris à un prix très faible, de l'ordre de 10 centimes/kWh actuellement. Ça peut même varier jusqu'à 3 centimes. Ensuite, ils doivent payer un impôt sur le revenu, sur cette électricité qu'ils ont vendue. Ensuite, ces mêmes producteurs sont obligés de tirer toute leur propre consommation du réseau et de la payer au prix fort, soit 30 centimes du kWh en moyenne actuellement. Pour la part de courant qu'ils ont produite, il ne me semble pas normal de les assujettir encore à des taxes, eux qui font déjà l'effort de financer une production alternative, avec des installations qui ne seront même pas amorties lorsqu'elles seront en fin de vie, ceci même avec d'éventuelles subventions publiques. Je propose de les exonérer de taxes à hauteur de la production qu'ils injectent dans le réseau. Pratiquement, il faudrait déduire leurs kWh produits du total qu'ils ont consommé, de sorte que la taxe ne frappe que le courant tiré d'ailleurs. Cette perception de la taxe, comme on l'a dit, elle est optionnelle, les communes peuvent s'en passer, peuvent décider ce qu'elles veulent faire. Aujourd'hui, bien sûr, les tarifs du nouveau règlement sont peu élevés, pour les privés, c'est presque symboliques. Mais il faut garder à l'esprit que la loi cantonale permet déjà de les augmenter jusqu'à 1.7 centime par kWh. Ça pourrait évoluer dans le futur. Une exonération de taxes pour l'autoproduction serait un signe positif d'encouragement envers ceux qui hésitent à faire le pas de mettre des collecteurs photovoltaïques. Pour être concret, je propose un ajout au règlement, à chacun des articles 4 et 5, alinéas 1, où on dit à l'article 4 que « *La Commune prélève une redevance pour l'utilisation du domaine public communal sur l'électricité soutirée du réseau par les consommateurs finaux.* ». Je dirais : « , *déduction faite de la part qu'ils ont injectée sur le réseau.* ». La même chose pour l'article 5 : « *La Commune prélève une redevance à vocation énergétique sur l'électricité soutirée du réseau par les consommateurs finaux.* », on ajouterait : « , *déduction faite de la part qu'ils ont injectée sur le réseau.* ».

Monsieur le Président, Yann Chappatte : nous poursuivons le débat et passons en revue les articles les uns après les autres. On pourra soumettre au vote les différentes propositions.

Dispositions légales

Monsieur le Président, Yann Chappatte : sur la base des propositions qui ont été faites, il y a une proposition qui demande qu'on mentionne « l'ordonnance cantonale sur l'approvisionnement en électricité (OAEI) du 23 janvier 2024 RSJU 731.11 ».

Au vote, la proposition susmentionnée est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : une deuxième demande a été faite pour les dispositions légales, celle d'ajouter de manière générale, on n'a pas ici les références exactes et on ne va pas perdre du temps à les chercher, dans certains cas elles sont mentionnées, dans certains cas pas, il y avait cette remarque d'ajouter les références fédérales et cantonales en terminaison de citation. Je sou mets au vote cette modification qui n'est que rédactionnelle et qui clarifie et facilite la lecture. On laissera l'administration faire ces quelques changements.

Au vote, la proposition susmentionnée est acceptée à l'unanimité.

Article 1, alinéa 2

Monsieur Martial Farine : « *Il s'applique à la totalité du territoire communal de la Commune municipale de Les Bois.* ». C'est tout le territoire ? Y compris la Deuxième section ? Je n'ai toujours pas compris ce que c'est qu'une commune municipale, quand on discute d'une Deuxième section, éventuellement une Troisième, je n'en sais rien. C'est sur tout le territoire de la Commune ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : oui, c'est toute la Commune. La Seconde section, c'est plutôt une bourgeoisie.

Article 4

Monsieur Paul-Justin Boillat : j'aimerais qu'on ajoute à l'article 4, alinéa 1 : « , *déduction faite de la part qu'ils ont injectée sur le réseau.* », de façon à ce que les gens qui produisent eux-mêmes de l'électricité soient exonérés de cette taxe justement destinée à les encourager eux-mêmes.

Monsieur Raphaël Schärz : il s'agit d'une proposition très louable, je ne le conteste pas. Ce qui m'inquiète un peu, c'est que ça va donner beaucoup de travail administratif pour au final peut-être pas grand-chose. Si c'est pour quelques francs, ça ne fait pas vraiment de sens s'il y a des heures et des heures de travail administratif derrière. C'est une proposition très louable.

Monsieur Germain Jobin : effectivement, est-ce que c'est faisable par l'administration ? Pour quelques kWh, je ne sais pas si ça vaut la peine. Et surtout, est-ce que c'est faisable ? Pas qu'on décide un truc qu'on ne peut pas appliquer.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : la responsabilité n'incombera pas à l'administration, elle incombera au distributeur, donc les sociétés La Goule SA pour 98 % des gens qui habitent sur la Commune des Bois et Viteos SA pour 2 %. Effectivement, ils n'auront pas d'autre choix, si cette proposition est acceptée, d'adapter leur logiciel et d'introduire une ristourne liée à cette taxe.

Madame Séverine Bippert : il faudra aussi que ça soit approuvé par le Canton.

Monsieur Martial Farine : d'emblée, je ne suis pas forcément favorable. C'est une proposition qui concerne les propriétaires qui ont déjà les moyens d'investir dans des panneaux solaires. Je doute que les locataires retrouveront le bénéfice de cette exonération ou de cette diminution de taxe. C'est la première chose. La deuxième, c'est que les gens qui

posent des panneaux solaires, panneaux photovoltaïques, ont déjà, me semble-t-il, une exonération fiscale par le Canton. C'est juste ou c'est faux ?

Monsieur le Président, Yann Chappatte : elle existe au moment de l'investissement.

Monsieur Martial Farine : ils ont donc une subvention. On les aide déjà d'une certaine façon. Je ne vois pas encore la raison pour aider les gens qui ont déjà des moyens. Ce sont les objections que j'aurais à faire. Comme je vois plus loin que le règlement est possiblement modifiable, je propose qu'on retire cette proposition, qu'on regarde l'influence de cette baisse de taxe. Je ne voudrais pas qu'on supprime ou qu'on baisse une taxe et qu'on se retrouve avec un compte qui soit proche de zéro. Ce n'est pas vraiment le but. Je propose qu'on abandonne cette proposition, qu'on regarde l'exercice sur plusieurs années et qu'on y revienne le cas échéant.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : comme vous l'avez vu, j'ai un panneau mobile à côté de chez moi. C'est un panneau qui fait 400 watts. Je l'ai branché directement à la prise. J'ai fait 300 kW sur une année. J'ai mis un compteur derrière. Je vois mal le distributeur, comment il va faire son calcul... Je sais que j'ai servi ces 300 kW, mais j'ai peut-être réalisé plus de dépense d'énergie que d'habitude, peut-être, je ne sais pas. Le distributeur, il ne sait pas exactement ce que je sers moi. Il ne peut pas savoir. C'est un cas spécial. Il faudrait que chaque installation ait un compteur énergie photovoltaïque en plus. Là, on pourrait faire des calculs. Autrement, c'est le rôle du distributeur, évidemment. C'est à lui d'exiger des choses.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : votre remarque est pertinente pour la partie de panneaux qui sont mobiles, ce qu'on voit de plus en plus, puisqu'on peut les acquérir sur le marché. Les autres, ils sont de toute façon raccordés et font partie du compteur. La partie mobile, aujourd'hui, n'est pas du tout traçable par le gestionnaire de réseau, c'est impossible puisque c'est branché sur la prise initiale.

Monsieur Antoine Claude : en ce qui concerne mes panneaux à moi, tous les jours, j'ai le détail de ce que je consomme, de ce que je produis. Je sais tous les jours ce qui se passe. Tout est noté.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : oui, mais c'est une installation fixe.

Monsieur Paul-Justin Boillat : j'aimerais juste conclure, étant donné que j'ai fait la proposition. Je vois bien le souci que les gens ont sur le plan technique. Je comprends ce souci. Mais c'est très simple à faire. Pour rétribuer le producteur individuel, le distributeur de réseau doit comptabiliser justement ces kW qui entrent sur son réseau pour pouvoir les payer. Ça se fait automatiquement. Après, pour faire le décompte, c'est une ligne de programme qu'ils devront de toute façon faire pour ce règlement ici. Ce n'est pas une complication. C'est très simple à faire. Si on a un panneau mobile dessus et qu'on renonce à être rétribué pour ça, il n'y a pas de comptage, mais il y a peut-être une taxe, c'est un cas assez particulier. Là, la grande majorité met des panneaux sur le toit, livre son courant, on lui donne 10 centimes et tout le courant utilisé est refacturé plein tarif, 30 centimes. Il a du courant à 20 centimes plutôt qu'à 30. Je pense que ce n'est pas très correct et pas incitatif de mettre des taxes sur la production individuelle de courant.

Au vote, la proposition initiale de l'article 4, alinéa 1 obtient 10 voix.

La proposition avec l'ajout de « , *déduction faite de la part qu'ils ont injectée sur le réseau.* » obtient 6 voix.

C'est donc le texte initial qui est retenu.

Au vote, l'article 4, alinéa 2 avec une redevance à 0.4 centime par kWh obtient 4 voix.

La proposition avec une redevance à 0.3 centime obtient 12 voix.

C'est donc la proposition à 0.3 centime qui est retenue.

Article 5

Monsieur Paul-Justin Boillat : je retire ma proposition relative à la déduction pour la part injectée sur le réseau. Ça ne fait pas de sens, si on ne l'a pas appliquée à l'article précédent.

Au vote, l'article 5, alinéa 2 avec une redevance à 0.2 centime obtient 2 voix.

La proposition avec une redevance à 0.3 centime obtient 13 voix.

C'est donc la proposition à 0.3 centime qui est retenue.

Article 8

Monsieur Martial Farine : à l'alinéa 3 « *L'utilisation du financement spécial est du ressort de l'Autorité communale compétente.* ». J'aimerais savoir quelle est l'autorité communale compétente et qu'on spécifie si c'est le Conseil communal ou le Conseil général.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : c'est une question ou une proposition ?

Monsieur Martial Farine : c'est une proposition. Mais j'aimerais d'abord savoir si c'est le Conseil communal ou le Conseil général.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : aujourd'hui, il est dit dans l'alinéa précédent toutes les possibilités, mais à aucun moment, effectivement, il est indiqué qui va pouvoir décider. Soit on va devoir faire un règlement de décision d'utilisation de ce fonds, qui est une variante, soit effectivement on peut se simplifier et dire ici de qui est le ressort. Il faudra quand même de toute façon clarifier tout ça.

Monsieur Urs Moser : est-ce qu'on ne pourrait pas, pour cet alinéa 3, pour enlever tout doute, lier cette utilisation aux prévisions budgétaires ? L'utilisation de ce fonds serait approuvée dans le cadre du budget.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : c'est le Conseil général qui pourrait l'approuver dans le cadre du budget au travers d'investissements qui bénéficieraient de financements par ce fonds, respectivement par un accroissement des subventions qui seraient octroyées directement dans le budget de fonctionnement. C'est l'idée ?

Monsieur Urs Moser : oui.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : alors, chaque fois qu'il y aura une demande de subvention pour une installation photovoltaïque, il faudra attendre la séance du Conseil général ?

Monsieur Martial Farine : c'est bien ça ma question.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : il y a deux choses. Les subventions pour les investissements photovoltaïques font l'objet d'un règlement qui s'appelle « Règlement sur les subventions écologiques » qui fait d'ailleurs l'objet d'une révision par la commission concernée. Dans tous les cas, les montants seront définis à ce moment-là. Après, dans le cadre du budget de fonctionnement, l'administration communale estimera au mieux les demandes qui viendront sur l'année avec un montant en conséquence. C'est à ce moment-là qu'il faudra décider ce que nous allons prélever sur ce fonds. Ça sera à ce moment-là, mais ça sera effectivement un chiffre qui sera arbitraire, sorti du chapeau, avec le risque que le fonds ne permette pas de couvrir l'intégralité, respectivement qu'une partie soit prise au fonds de fonctionnement si le fonds n'est pas suffisant.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : pour chaque demande, le subventionnement maximum est en principe prévu. On pourrait le prendre là-dessus. Si le Conseil communal ne peut pas le décider, ça sera à vous de le décider.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : oui, dans le cadre du budget.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : donc, chaque fois qu'il y aura une demande, ça complique beaucoup à mon avis.

Monsieur Martial Farine : je pense effectivement que ça doit être de la compétence du Conseil communal pour empêcher ce genre de retard qui peut être parfois crucial quand

quelqu'un veut faire un investissement. Ça ne me gêne pas que ça soit le Conseil communal. Au pire, j'imagine bien qu'il n'y aura pas de subvention supérieure à la compétence du Conseil communal de CHF 50'000.00. C'est impossible. Donc, je pense que ça sera l'autorité communale compétente, soit le Conseil communal. On évite de passer par un budget qui retarde les choses et les choses sont claires. L'autorité compétente est le Conseil communal. Monsieur le Président, Yann Chappatte : la proposition serait donc « *L'utilisation du financement spécial est du ressort du Conseil communal.* ».

Monsieur Martial Farine : encore une précision, si je peux me permettre. On vient de discuter aussi du Règlement sur les subventions en matière d'énergie, je ne sais plus son nom exact, mais il faut mettre une disposition comme quoi demeurent réservées les dispositions de l'autre règlement. Il faut se prémunir contre ce genre de souci.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : la proposition serait pour l'autre règlement qui n'est pas encore sur la table ce soir ? On est d'accord ?

Monsieur Martial Farine : oui.

Monsieur Urs Moser : j'ai juste une précision par rapport à mon intervention d'avant. Ce n'était pas du tout dans l'esprit de faire de l'épicerie et de faire passer chaque demande au Conseil général, mais de définir dans le cadre du budget l'enveloppe comme on le fait actuellement pour d'autres sources de financement. La réalisation opérationnelle serait auprès de l'exécutif. C'était l'idée d'une enveloppe qui est dans le budget. Après, sa réalisation est du ressort de l'exécutif.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : la proposition serait que l'utilisation du financement spécial est du ressort du Conseil général dans le cadre de l'établissement du budget. C'est une proposition ou une remarque ?

Monsieur Urs Moser : la formulation, je ne peux pas la donner, mais je trouve utilisation du financement pas tout à fait clair. Pour moi, c'est l'idée qu'il faut une enveloppe, un montant X. Une fois que le truc fonctionnera, on verra un ordre de grandeur. L'enveloppe peut correspondre à la recette annuelle qui sera intégrée au budget et réalisée par le Conseil communal. A exploiter en fonction des demandes.

Monsieur Stéphane Gattoni : l'enveloppe, on la connaît à peu près, on est entre CHF 15'000.00 et CHF 20'000.00 par année par rapport aux estimations. Je ne pense pas que ça va énormément changer par la suite. Ça me paraît logique que ça soit du ressort du Conseil communal aussi d'attribuer ce fonds-là. Rien n'empêche le Conseil général de voter des projets d'envergure à vocation énergétique qui soient plus grands. Dans ce cadre, l'enveloppe est quand même relativement réduite. Pour ma part, ça peut rester du ressort du Conseil communal.

Au vote, l'article 8, alinéa 3 initial obtient 0 voix.

La proposition avec la mention « *L'utilisation du financement spécial est du ressort du Conseil communal.* » obtient 18 voix, soit l'unanimité.

Au vote, le Règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la Commune municipale de Les Bois, avec les modifications décidées, est accepté à l'unanimité.

8. Elections

- a) de deux membres pour la Commission structures d'accueil
- b) d'un membre pour la Commission de promotion économique

a) Election de deux membres pour la Commission structures d'accueil

Monsieur Paul-Justin Boillat : le groupe PCSI a une proposition à faire. Avant de vous la proposer, je profite de préciser que j'ai été désigné comme porte-parole du groupe. A l'avenir, quand je m'exprime au nom du groupe, je vous le préciserai et si c'est en mon nom personnel, je vous le préciserai aussi. Le groupe PCSI propose la candidature de Monsieur Joerbeth Pesacane. Il est éducateur responsable d'une structure UAPE à La Chaux-de-Fonds, domicilié aux Bois, éducateur de l'enfance et formateur en entreprise.

Monsieur Paul-Henri Jobin : le groupe Le Centre propose la candidature de Monsieur Amauris Garcia, habitant de la Commune depuis quelques années et papa de deux enfants en bas âge. Il nous paraît tout à fait opportun pour remplir ce poste.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les deux personnes prénommées sont élues à l'unanimité.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : nous remercions ces deux personnes qui sont prêtes à s'engager pour la Commune.

b) Election d'un membre pour la Commission de promotion économique

Monsieur Paul-Henri Jobin : le groupe Le Centre propose la candidature de Monsieur Christophe Baume. Je crois qu'on n'a plus besoin de le présenter. Il a fait partie du Conseil communal lors de la dernière législature. Il serait ravi de faire partie de cette Commission.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, la candidature de Monsieur Christophe Baume obtient 8 voix pour et 0 voix contre. Etant donné que la majorité absolue n'est pas atteinte, l'élection est rejetée.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : nous sommes donc arrivés à la fin de cet ordre du jour du 30 juin 2025. Je vous remercie de votre attention. J'aimerais juste vous informer, pour ceux qui ont leur agenda, qu'une séance du Conseil général a été préavisée en date du 29 septembre 2025 et une en date du 15 décembre 2025. Celles-ci seront confirmées ultérieurement par le Bureau du Conseil général en fonction de l'avancement des dossiers en collaboration étroite avec l'administration communale. Je vous remercie de vous être déplacés ce soir, d'avoir pris part à nos débats et aux votes. Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 21 h 55.

Au nom du Conseil général
Les Bois

Le Président:



Yann Chappatte

La Secrétaire :



Marlyse Jobin